



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°7 DU 03.02.2026 **MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025-2026**

PRESIDENT : M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Pascal DALLA POZZA, Olivier GOMAS, Toufik MEZRICHE et José PEREIRA

EN VISIO : MM. Oualid BELHADI, Francis CUNY, Thomas DE FARIA, Raphaël DELANDHUY et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir)

EXCUSÉ : M. Yann MEMBRADO

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18h55 en souhaitant un prompt rétablissement à Yann MEMBRADO.

// PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

La C.D.A. remercie Alexis GARAUDEL et Jordan MATHIEU, co-Présidents de l'UNAF Grand Est, pour les vœux pour 2026.

Elle remercie vivement, pour les services rendus, Jean-Paul ANDRÉ qui, pour des raisons de santé, doit mettre un terme à sa carrière d'arbitre. La C.D.A. lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions en faveur du football.

1.2 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°6 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique afin d'être publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 07.01 Claude LAMOTTE, Président de l'ASC FRESNOY CLEREY, dépose une demande d'arbitres pour le 01.03 que la CDA essaiera de satisfaire en fonction des effectifs disponibles.

Le 07.01 Nolan LEGERE sollicite, dans le cadre de ses études, une attestation du DAF en lien avec son implication dans l'arbitrage.

Le 09.01 Jocelyn LAFOND fait une demande d'arbitres pour le 29.03 que la CDA essaiera de satisfaire.

Le 11.01 Bruno BASLER rédige un courrier d'excuses à destination du Président de la CDA. Frédéric CASTEL lui fait une réponse.

Le 11.01 Jean WISSON présente ses vœux pour cette nouvelle année.

Le 12.01 Annick HERLUISON, Secrétaire du RCFC, effectue des demandes de désignations d'arbitres pour son équipe B que la CDA essaiera de satisfaire.

Le 13.01 Naby CONTE signale des difficultés pour accéder à son portail des officiels. Olivier GOMAS est saisi de ce dossier.

Le 14.01 Jean FRAUMENS met en copie la C.D.A. de l'envoi de sa candidature à la fonction de délégué. Cette dernière est annulée le 20.01 car il n'est pas possible d'être simultanément arbitre et délégué.

Le 15.01 Marwa MAATALLAH fait parvenir au D.A.F. une candidature spontanée pour un emploi dans le milieu du football.

Le 20.01 Semih DANISKAN met en copie la C.D.A. de son adhésion à l'UNAF.

Le 22.01 Timéo CHEVALIER s'étonne de ne pas avoir reçu sa convocation pour les tests de ligue prévus le 31.01. Après vérification, il s'avère que notre J.A.D. n'a pas validé son adresse électronique L.G.E.F sur laquelle les documents lui ont été envoyés. Le nécessaire est fait pour lui permettre de réaliser les tests ligue.

Le 22.01 Tom LEROY demande la procédure à suivre afin de pouvoir accéder à sa boîte mail L.G.E.F. Les services de la ligue solutionnent la situation à la demande d'Olivier GOMAS.

Le 26.01 Claude LAMOTTE, Président de l'ASC FRESNOY CLEREY, dépose une demande d'arbitres.

Le 29.01 Vincent TEIXEIRA demande la procédure à suivre pour candidater à la fonction d'arbitre futsal.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

La L.G.E.F. va appliquer, à partir de la reprise des compétitions, la pause apaisement. Cette expérimentation aura lieu sur les compétitions jeunes Ligues à savoir : U14 R1 et R2, U15 R1 et R2, U16 R1 et R2, U17 R1 et R2, U18 R1 et U18 R2, U19 R1, U18 R1F et U18 R2F.

1.2 CRA

Le 15.12 Matthieu LOMBARD, C.T.R.A., sollicite les C.D.A. afin de définir une date dans chaque district pour organiser les tests physiques de fin de saison pour les arbitres de ligue. Après échanges, la C.D.A. propose la date du 12 juin 2026 et effectue les demandes des réservations en ce sens.

Le 23.01 il propose à un représentant de chaque C.D.A. de notre ligue, un temps d'échanges avec les services de la F.F.F. relatif à l'utilisation des outils désignations / compétitions prévu le 02.02. Ce temps d'échanges permet de faire remonter les dysfonctionnements constatés. La F.F.F. met en place un groupe de travail visant une amélioration de la situation.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le CoDir a décidé de ne pas appliquer la pause apaisement en cours de saison. Le D.A.F. la mettra en œuvre pour la saison prochaine en s'appuyant sur les conclusions de l'expérimentation menée en ligue.

Cédric BOUGÉ sollicite les adresses mail L.G.E.F. des arbitres sortant de F.I.A. afin de mettre à jour le fichier de FOOT 2000.

Le 12.01 le D.A.F. a organisé la remise des tenues (maillots, sifflet, écusson et cartons) aux arbitres clubs ayant réussi la formation de décembre. Frédéric CASTEL empêché est représenté par José PEREIRA.

Le District Aube Football a été retenu par la F.F.F. pour expérimenter les caméras embarquées par les arbitres sur des matchs ciblés par les instances du D.A.F. Afin de définir les modalités pratiques d'utilisation de ce mode de lutte contre les incivilités, une première réunion a eu lieu le 12.01. Elle a réuni la Commission des Compétitions, la Commission de Discipline, la Commission des Délégués et la Commission Départementale de l'Arbitrage qui était représentée par Frédéric CASTEL. Une commission dédiée au suivi des caméras est créée. La commission **PREVENTION** sera composée de représentants des commissions présentes à ladite réunion. L'utilisation des caméras se fera dès la reprise des compétitions suivant un protocole devant être validé par le CoDir. Une communication sera faite par le D.A.F. à l'ensemble des acteurs.

Le 13.01 Philippe PAULET, Président du D.A.F., fait parvenir à Nolan LEGERE l'attestation sollicitée.

Le 28.01 la Commission des Délégations sollicite l'intervention d'un représentant de la C.D.A. durant une formation qu'elle organise le 07.01 et propose qu'un membre de sa commission intervienne durant le rassemblement de la C.D.A.

2.2 CDA

La C.D.A. est destinataire de la mise à jour de la réglementation en U13 qui stipule qu'un coup d'envoi doit être réalisé après la pause coaching.

Le 09.01 Thierry RAYBAUDI en sa qualité de représentant des arbitres au CoDir, relance Philippe PAULET, Président du D.A.F., quant à la requête faite par la C.D.A. en lien avec l'organisation du rassemblement de mi-saison.

Le 11.01 la C.D.A. questionne le D.A.F. sur les modalités d'accès aux matchs de l'ESTAC pour les ayant droits. Les services de notre club phare valide le fait que la présentation de la licence d'arbitre ou d'ayant droits suffit à accéder au stade dans la limite des places disponibles.

La C.D.A. envoie les invitations pour le rassemblement de mi-saison le 12.01.26

Elle fait parvenir, le 13.01, à l'ensemble des arbitres de district un courrier du Président du D.A.F. en lien avec la tenue du cahier de recettes. A ce jour, 6 retours.

Le 27.01 la C.D.A. est destinataire d'une communication de la F.F.F. relative à l'expérimentation des caméras portatives équipant les arbitres dans certains districts. Pour plus amples informations :

- La vidéo mise en ligne sur la chaîne YouTube de la FFF :

<https://m.youtube.com/watch?v=w0ixx1zAIJM>

- L'article rédigé sur le site de la FFF :

<https://www.fff.fr/article/16137-le-plan-de-protection-des-arbitres-en-action.html>

La C.D.A. est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le DAF ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

IV / DESIGNATIONS

Au 03.02.2026, nous avons 121 demandes de licences d'arbitres avec 113 arbitres désignables : 63 adultes, 32 jeunes, 12 ligues et 6 candidats en ligue (4 adultes et 2 jeunes).

4.1 ADULTES

Le 29.01 Nolan LEGERE se met à la disposition de la C.D.A. pour doubler si besoin en avril et mai.

4.2 JEUNES

Le 23.01 Mathis MOKALO, jeune arbitre en provenance de la Gironde, demande à officier dans l'Aube. La demande de transfert de son dossier administratif est faite par les services de la ligue. Dès réceptions de son dossier, il sera invité en C.D.A.

Le 31.01 Rayan ARBAOUI signale une blessure qui l'empêche d'honorer une désignation.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Pascal DALLA POZZA fait savoir qu'il doit réaliser des ajustements réguliers et parfois de dernière minute dans le cadre des compétitions futsal dont les finales auront lieu le 14.02. Il tient à remercier les arbitres qui ont permis de couvrir un maximum de rencontres.

Pascal DALLA POZZA est sollicité pour un match FFSU féminines à 8.

Les observations reprennent avec la Coupe de l'Aube et matchs en retard les 08 et 15 février.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

La C.D.A. a invité, avec le soutien du D.A.F. et de l'ESTAC, l'ensemble des arbitres, des arbitres clubs, arbitres de ligue et des observateurs à assister au match opposant l'ESTAC au MANS dont un résumé est accessible via le lien :

[https://urldefense.com/v3/_https://www.dailymotion.com/video/x9yxx3g_!!CFXnMXm9!FGEtzOxYIUe9BsvEtFEkt0FzinXjIMMoyeR8iAi7IjYj9Xas0OqYAI5jzsZXs7tPBE9fywYI8LAv-cyhz-8GTdQ57XtTZek\\$](https://urldefense.com/v3/_https://www.dailymotion.com/video/x9yxx3g_!!CFXnMXm9!FGEtzOxYIUe9BsvEtFEkt0FzinXjIMMoyeR8iAi7IjYj9Xas0OqYAI5jzsZXs7tPBE9fywYI8LAv-cyhz-8GTdQ57XtTZek$)

Ainsi, un groupe de 43 officiels a pu partager un temps de convivialité et d'échanges autour d'une passion commune.

La C.D.A. regrette de ne pas pouvoir utiliser les images captées par les caméras embarquées sur nos arbitres à des fins pédagogiques pour des raisons évidentes de confidentialité des enregistrements.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Le groupe a repris les entrainements en douceur. Il reste restreint mais travaille bien.

5.3 REFERENTS

Raphaël DELANDHUY est en lien avec les nouveaux arbitres sortants de F.I.A.

5.4 FIA

Francis CUNY a communiqué à Matthieu LOMBARD, C.T.R.A., l'organisation retenue pour la F.I.A. qui a débuté le 24.01. Cette seconde F.I.A. de la saison est constituée de 11 candidats dont une féminine. Le module 7 aura lieu le 14.02 avec la participation d'un jeune arbitre aubois ayant validé sa F.I.A. en Meurthe-et-Moselle.

5.5 RASSEMBLEMENT DE MI-SAISON

Francis CUNY propose le 31.01 une organisation pour le rassemblement de mi-saison qu'il a composé avec la collaboration de Christophe ADAM, C.T.A., qui sera présent avec notre D.T.A., Matthieu LOMBARD la matinée du 07.02.

5.6 PROMOTIONNELS

Thierry RAYBAUDI va s'organiser afin de pouvoir voir les arbitres repérés avec un potentiel leur permettant de prétendre d'intégrer la filière promotionnelle.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël DELHANDUY en sa qualité de Président de l'UNAF10 demande l'approbation de la C.D.A. des noms retenus par l'UNAF pour des distinctions. Il informe par ailleurs que l'UNAF va offrir des cadeaux aux adhérents de l'association à l'occasion du rassemblement du 07.02.2026.

Olivier GOMAS est très régulièrement sollicité pour des difficultés liées à l'accès ou la création de comptes officiels.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H15

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 03.03.2025 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)